

## eMesAm – demande de mesures en vue de la procédure de qualification

Le formulaire eMesam est le seul canal disponible pour demander des aménagements de mesures particulières (MesAm) pour la procédure de qualification (examens finaux de votre formation). Cette possibilité vous est offerte si vous souffrez d'un trouble ou d'une déficience ou d'un problème pouvant en affecter leur déroulement.

Pour réaliser cette opération, il est impératif que vous complétez de manière attentive et exhaustive le formulaire en ligne eMesam (<https://www.vd.ch/prestation/demander-des-mesures-damenagement-pour-les-examens-pour-les-apprenti-e-s>). Cependant, avant de vous lancer dans cette opération, il est nécessaire que vous lisiez consciencieusement cette procédure car plusieurs informations doivent être à votre disposition avant de compléter le formulaire.

Si nécessaire, nous vous invitons à vous faire accompagner par un membre de votre famille ou par votre maître d'apprentissage pour remplir le formulaire. En aucun cas, une collaboratrice ou un collaborateur du CEPM ne se chargera d'effectuer cette opération à votre place ou en votre compagnie.

### Les informations à réunir

- **Votre adresse mail** qui nous permettra de vous faire parvenir une copie de votre demande et de vous contacter au besoin.
- **Votre n° AVS13 personnel** (exemple : 756.2345.6789.12). Celui-ci est disponible sur votre carte d'AVS ou sur votre carte d'assuré LAMAL.



Certificat d'assurance AVS-AI



Carte d'assuré maladie

- **Votre n° de portable ou de téléphone** pour vous joindre le plus simplement
- Le nom exact et complet de votre entreprise formatrice
- Le prénom et le nom de votre formateur (maître d'apprentissage) et son n° de téléphone
- Le canton responsable du contrat d'apprentissage (en principe celui de la localisation de votre entreprise)

### Portail apprenti·e/élève

1. Connectez-vous à l'adresse suivante : <https://www.vd.ch/prestation/demander-des-mesures-damenagement-pour-les-examens-pour-les-apprenti-e-s>
2. Cliquez sur « COMMENCER EN LIGNE »

#### Mesures d'aménagement durant la formation

Cette prestation concerne uniquement les examens partiels ou finaux de la procédure de qualification. Pour les mesures d'aménagement durant votre formation, adressez-vous directement à l'école que vous fréquentez.

**COMMENCER EN LIGNE**



## Formulaire à compléter

1. La première partie contient vos coordonnées personnelles.

### **ÉTAT DE VAUD**

DEMANDER DES MESURES D'AMÉNAGEMENT POUR LES EXAMENS POUR LES APPRENTI-E-S

[vd.ch > Description de la prestation](#)

### **Identification**

**Page 1 de 3**

Procédure pour les besoins particuliers liés à un handicap :

- Etape 1 : Compléter le présent **formulaire électronique**.
- Etape 2 : Suivre les instructions contenues dans le courrier électronique qui vous sera envoyé après avoir validé l'étape 1.

A l'issue du traitement de votre demande, la DEN vous communiquera sa décision avec le détail des éventuelles mesures d'aménagement.

2. La deuxième partie est consacrée à votre formation et aux besoins d'aménagement.

**Attention de bien indiquer le CEPM comme établissement concerné par votre demande.**

### **Formation**

Formation suivie

Agent / Agente d'entretien de bateaux

Entreprise formatrice

Mon entreprise SA, Morges

Formateur

M. Jules Bollomey

Téléphone du formateur

ex : 079 123 45 67, 0211234567, +41 79 123 45 67 ou +41211234567

021 316 03 20

Canton responsable du contrat d'apprentissage

Vaud

Etablissement scolaire que vous fréquentez

CEPM - Centre d'enseignement professionnel de Morges

Les champs consacrés au besoin d'aménagement vous permettent de préciser votre trouble ou votre handicap et les mesures que vous pensez nécessaires pour les examens.

## Besoin d'aménagement

Demande d'aménagement pour un examen de

Fin d'apprentissage CFC

Type de handicap

Dyslexie-dysorthographie  
Trouble de l'attention

Description de l'aide ou des moyens demandés par le candidat

Identique à ceux alloués pendant ma formation au CEPM :

- temps supplémentaire
- Reformulation des consignes

3. La dernière zone est consacrée aux documents des professionnels de la santé.

## Pièces justificatives

- 1
- Attestation logopédique
  - Certificat médical
  - Autre(s) document(s)

2 Les copies des originaux de ces pièces justificatives vous seront demandées

Si vous avez déjà eu un entretien individuel avec une de nos coordinatrices, vous devez simplement cocher le type de document que vous nous avez déjà transmis (voir 1). Le point 2 ne vous concerne pas.

Si c'est votre première demande de mesures particulières, vous devez apporter au secrétariat du CEPM (à l'intention de Madame Besuchet) les documents annoncés au point 1, comme le précise le point 2. Si ceux-ci ne sont pas fournis, la demande est annulée et aucune mesure ne sera octroyée.

Dès que vous avez complété l'ensemble de la deuxième partie, un récapitulatif des informations saisies vous est présenté. Si vous souhaitez faire des changements, vous pouvez revenir un arrière.

Pour transmettre votre demande, vous devez confirmer la validité des données et autoriser leur traitement en cochant les cases « Engagement de conformité » et « Autorisation concernant les données »

### **Engagement de conformité**

-   En cliquant sur cette case à cocher, vous confirmez la validité des données renseignées.

### **Autorisation concernant les données**

-   J'autorise expressément la collecte, le traitement, l'utilisation et la transmission de mes données à toutes les personnes qui doivent intervenir dans la procédure de qualification / les examens.

Pour terminer, cliquez sur

**TRANSMETTRE**

La fenêtre suivante s'affiche pour vous informer de la bonne transmission de votre demande.

#### **Demande transmise**

Votre numéro de référence

**Q7MNA2-L6CPJ8**

Vous recevrez un email de confirmation dans quelques instants.



Afin de finaliser votre demande de mesure d'accompagnement, vous devez à présent prendre rendez-vous auprès du responsable de votre école pour l'octroi de ces mesures (ex. doyen).

N'oubliez pas de vous munir de vos **pièces justificatives** (attestation logopédique, certificat médical et autres justificatifs éventuels) lors de votre rendez-vous (sauf directive particulière de l'école).

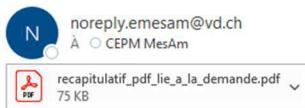
**TÉLÉCHARGER LA DEMANDE (PDF)**

**TERMINER**

En parallèle à cette fenêtre, vous recevez un courriel à l'adresse que vous avez indiquée dans lequel vous trouvez un document récapitulatif de votre demande au format PDF. Vous pouvez également directement le télécharger en cliquant sur le bouton

**TÉLÉCHARGER LA DEMANDE (PDF)**

[Cyberadministration] Confirmation de l'enregistrement de votre demande de prestation de mesures d'accompagnement n° Q7MNA2-...



Répondre Répondre à tous Transférer ...  
mar. 02.11.2021 17:22

Ouvrir les PDF dans Adobe Acrobat

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande de prestation de mesures d'accompagnement n° Q7MNA2-L6CPJ8, que vous trouverez dans le document ci-joint.

Afin de finaliser votre demande de mesure d'accompagnement, vous devez d'une part prendre rendez-vous auprès du responsable de votre école pour l'octroi de ces mesures (ex. doyen) et d'autre part lui transmettre les pièces justificatives lors dudit entretien (sauf directive particulière de l'école).

Nous vous invitons à consulter l'évolution de votre demande via ce [lien](#).

Cordialement,

L'administration cantonale vaudoise.

Pour le CEPM, et contrairement à ce que précise l'application eMesam et le mail envoyé automatiquement, **vous ne devez pas prendre rendez-vous avec le responsable de l'école**, étant donné que vous avez déjà eu un entretien individuel avec une des coordinatrices. Toutes les informations sont déjà en notre possession et vous n'avez donc plus rien d'autre à faire.

Par contre, **si c'est la première demande que vous nous adressez**, vous devez impérativement apporter au secrétariat les documents nécessaires pour que nous puissions donner suite à votre demande. **Sans ceux-ci, la demande eMesam restera sans suite.**

Pour toute question, nous vous invitons à vous adresser à notre secrétariat ou à nous contacter par courriel à notre adresse : [cepm.mesam@vd.ch](mailto:cepm.mesam@vd.ch)

Le directeur-adjoint, Cédric Brand